

FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

SERVICE CONCERNÉ : médecine/SSR/psychiatrie/EHPAD

PERSONNEL CONCERNÉ : PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Validation de la directrice :	Validation de la directrice adjointe:	Visa de l'agent concerné:
Date : Nom : Signature	Date : Nom : Signature	Date : Nom : Signature

1. Intitulé du poste

2. Références statutaires

Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière

3. Temps d'emploi

Temps plein (37,5 heures / semaine) :

- 60 % EHPAD (les différents EHPAD et le centre d'accueil de jour « Au fil des mots »)
- 40 % sanitaire (10% Médecine / 10% SSR / 10% psychiatrie + 10 % temps Formation Information Recherche)

Horaire : 9h - 17h (soit 7h30 de travail effectif avec 30 minutes de temps de repas décompté)

4. Missions générales du poste

Le psychologue, en lien avec la Direction, fait partie intégrante des équipes de soins où il intervient.

Le psychologue vise à contribuer au bien être psychique des patients, des résidents, de leur famille et du personnel. Il apporte un soutien psychologique par une prise en charge individuelle ou collective, et participe à la réflexion et aux actions de l'institution.

Il participe à la démarche qualité dans son ensemble.

5. Tâches permanentes

Le psychologue :

- Intervient au niveau **des services de psychiatrie, géronto - psychiatrie et hôpital de jour**
 - participe aux réunions de service et réunion de synthèse
 - participe à la réflexion pluridisciplinaire des projets thérapeutiques individualisés des patients
 - prend en charge, à la demande, le suivi psychologique des patients
- Participe activement à **la prise en charge des patients en soins palliatifs** :
 - intervient au niveau des staffs pluridisciplinaires
 - propose un espace de parole et d'écoute tout au long du séjour (patient/famille)
 - prend en charge, à la demande, le suivi psychologique des patients
- Intervient **au niveau des EHPAD**
 - participe à la commission d'admission
 - travaille en équipe sur les projets de vie individualisés des résidents
 - prend en charge, à la demande, le suivi psychologique des résidents

- Intervient au niveau du **centre d'accueil de jour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer**

- Intervient au niveau du **service de Médecine**
 - prend en charge, à la demande, le suivi psychologique des patients
- Intervient au **niveau du service de Soins de Suite et de Réadaptation**
 - prend en charge, à la demande, le suivi psychologique des patients
- Intervient **auprès des équipes soignantes** :
 - Accompagne la réflexion sur les pratiques professionnelles à travers différents types d'interventions (groupes de parole, réunions, projets de service)
 - Dynamise les équipes
 - Apporte un soutien psychique face à la souffrance et au deuil
- Pratique :
 - des entretiens individuels
 - des psychothérapies
 - des bilans psychologiques
 - des soutiens psychologiques aux familles
 - accompagne les soignants en cas de difficulté en lien avec leur pratique professionnelle (groupe de parole, soutien psychologique)
- Facilite les communications entre la famille et les soignants
- participe à l'amélioration de la prise en charge individuelle, au travers des transmissions écrites, suite aux entretiens réalisés. Il transmet des informations qui ne sont pas confidentielles et qui peuvent apporter une aide à l'ensemble du personnel en lien avec les patients et les résidents.

6. Missions spécifiques

Le psychologue :

- Emet ses besoins en formation
- Enrichit son expérience en participant à des formations et dans le cadre du temps FIR (Formation, Information, Recherche)
- Encadre les stagiaires psychologue

7. Qualités requises

Savoir faire :

- Observer, écouter, analyser et évaluer la situation des patients et des résidents
- Savoir s'organiser et déterminer les priorités dans son travail
- Savoir travailler en équipe : favoriser les échanges, prendre en compte la charge émotionnelle, les conflits
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Rédiger des notes cliniques
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel

Savoir être :

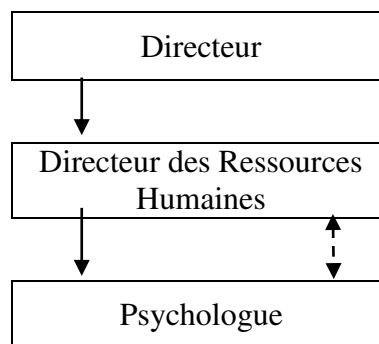
- Capacité d'écoute
- Capacité à s'analyser, se remettre en question
- Capacité de distanciation, de recul dans l'approche des situations
- Capacités au travail en équipe pluridisciplinaire
- Autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention
- Actualisation permanente des connaissances (formation et temps FIR), travail sur son implication personnelle (supervision de la pratique)
- Respect du code de déontologie des psychologues

8. Connaissances requises

Savoir :

- Passation, cotation et interprétation de tests projectifs
- Pratique de l'entretien clinique
- Organisation et animation de groupes
- Connaître le vieillissement et ses effets physiques, sociologiques et psychologiques
- Connaissance sur le deuil et les soins palliatifs

9. Positionnement hiérarchique du poste



———→ Liaison hiérarchique
 <--- --> Liaison fonctionnelle

10. Grades du poste

Psychologue Clinicienne